
Adresse du district de Charolles, qui se réjouit que Robespierre et Collot d'Herbois aient échappé à l'attentat, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du district de Charolles, qui se réjouit que Robespierre et Collot d'Herbois aient échappé à l'attentat, lors de la séance du 19 prairial an II (7 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 412;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14263_t1_0412_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

servera au milieu de leurs trames perfides. Et ce dieu tutélaire obtiendra de tous les Français un tribut perpétuel d'amour et de reconnaissance. »

MABEUR, DUBREXE (*présid.*), GUINAT, HUAT, BEAUFORT, ROBERT.

51

Les administrateurs du directoire du district de Charolles (1) font part à la Convention nationale de la joie qu'ils ont ressentie en apprenant que Robespierre et Collot avoient échappé au fer des scélérats qui vouloient les égorger; elle l'invite à poursuivre leurs complices dans leurs repaires les plus ténébreux, et à livrer leur tête à la hache nationale, et finit par lui jurer, au nom de la patrie, de dénoncer tous les coupables, et de ne prendre de repos que lorsqu'ils seront entièrement anéantis.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Charolles, 11 prair. II] (3).

« Citoyens représentans,

Il allait donc se consommer ce grand attentat contre la représentation nationale médité depuis si longtemps par les ennemis de la patrie; deux représentans du peuple dont le nom est cher à tous les patriotes, Collot d'Herbois et Robespierre eussent péri, si le génie de la liberté qui veille sur le sort de tous les bons citoyens, ne les eut soustraits à leur rage impuissante.

Scélérats qui conspirez contre le bonheur du peuple, apprenez enfin que vous pouvez sacrifier des victimes mais que la liberté est impérissable.

Représentans, un pareil crime a des complices, poursuivez-les jusque dans leurs repaires les plus ténébreux; que la hache nationale en fasse justice; la République ne jouira jamais du fruit de ses travaux tant que le sol de la liberté ne sera pas entièrement purgé des scélérats qui l'infestent.

Pour nous, Citoyens représentans, nous jurons, au nom de la patrie, de dénoncer tous les coupables et de ne prendre de repos que lorsqu'ils seront entièrement anéantis ».

GAGET, DARGAUD, BONNET, SAULNIER, BAUDINOT [et 2 signatures illisibles].

52

La société populaire de Longjumeau (4) remercie et félicite la Convention nationale du décret par lequel elle a proclamé la croyan-

ce du Peuple français à un Etre-Suprême. Il est bien malheureux, dit-elle, celui qui n'espère que le néant ! mais le bonheur et la consolation d'un vrai républicain sont de savoir qu'il a un Dieu pour témoin des affections de son cœur, ainsi que de ses actions; vous n'avez par prétendu créer une religion nouvelle, mais sanctionner la vérité éternelle que l'homme probe et vertueux entend dans le fond de son âme. Cette société témoigne aussi sa vive satisfaction de ce que les jours de Robespierre et de Collot ont été conservés, et elle termine par vouer à l'exécration les Pitt et autres assassins de la liberté publique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Longjumeau, s.d.] (2).

« Citoyen, représentans du peuple français, Nos cœurs ne peuvent contenir les sentiments qui nous animent ! C'est en votre présence, à la vue du peuple et sous les yeux de la divinité même, que nous acquiesçons de toute notre âme à tous vos décrets, à l'hommage que vous rendez à l'Etre Suprême, en proclamant son existence et l'immortalité de l'âme. C'est en consacrant ces vérités sublimes que vous élevez l'homme à la hauteur de sa dignité et de ses destinées. Il est bien malheureux celui qui n'espère que le néant; mais le bonheur et la consolation d'un vrai républicain, est de savoir qu'il a un dieu pour témoin des affections de son cœur ainsi que de ses actions. Vous n'avez pas prétendu créer une religion nouvelle mais sanctionner la vérité éternelle que l'homme probe et vertueux entend dans le fond de son âme. Il n'y a que l'homme pervers et corrompu qui s'unit à l'insensé, pour dire dans son cœur; il n'y a pas de Dieu ! Et après s'être menti à lui-même il a mis sa gloire à tromper les autres et à persécuter avec acharnement l'homme constant dans la vertu. Nous en avons une nouvelle preuve dans le danger que viennent de courir vos dignes collègues, Robespierre et Collot d'Herbois. Mais l'œil de la divinité qui veillait sur eux a vu dans les ténèbres la main infernale prête à frapper, et son bras l'a détournée... Et sa bonté a conservé au peuple français ses pères, ses amis; et à l'univers de rares modèles d'énergie et d'incorruptibilité républicaine. Ah, s'ils eussent réussi les monstres, la rage de nos ennemis n'aurait pas été assouvie... Il leur fallait tout ce que nous avons de plus cher, tous nos représentans... Mais le créateur de la liberté s'en rend le conservateur, le coup est manqué, encore une fois, la patrie est sauvée... Divine providence, sois en bénie à jamais, conduis toi-même ton peuple par la main de ceux que nous avons choisis nous-mêmes, pour consolider le bonheur de la patrie. Tu as protégé les défenseurs de tes droits et des nôtres, rends la santé à l'admirable Geoffroi. Il n'en est pas un de nous qui n'envie son sort et ne se sente capable de suivre son exemple.

Périssent les Pitt, périssent les assassins. Vivent les Robespierre, vivent les Collot d'Her-

(1) Saône-et-Loire.

(2) P.V., XXXIX, 101. B⁴, 26 prair. (2^e suppl.); J. Sablier, n° 1366.

(3) C 305, pl. 1149, p. 10.

(4) Seine-et-Oise.

(2) P.V., XXXIX, 101.

(3) C 306, pl. 1162, p. 22.